

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 318**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Charpentier poseur bois

Nouvel intitulé : Charpentier bois, option maison ossature bois, option escalier, option couverture.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le charpentier poseur bois effectue, en atelier, la taille, les usinages (rabotage, assemblages, perçages), et le prémontage des éléments de charpente, structure et ossatures bois. Il réalise sur le chantier le montage, le levage, la pose et la fixation des charpentes, structures et ossatures pour l'habitat individuel et collectif, ainsi que pour des ouvrages fonctionnels tels que les salles de sport, piscines, hangars, halles, tribunes, etc. Il intervient en couverture sur des tâches courantes. Il peut assurer l'entretien et les réparations nécessaires dans l'habitat existant. Il exerce pour partie en extérieur, sur des chantiers de bâtiment en neuf ou en rénovation, et cela toute l'année (sauf en zone montagneuse), avec des pointes impliquant des aménagements d'horaires, et pour partie en atelier.

L'emploi sur chantier nécessite des déplacements dans un grand rayon d'action du fait de la durée et des délais d'exécution. L'emploi en atelier s'exerce avec des horaires plus réguliers.

Dans les deux cas, l'application de règles d'hygiène et de sécurité tant individuelles que collectives est impérative.

Le charpentier exécute les travaux courants de sa spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il dispose d'une certaine initiative dans le choix des moyens lui permettant d'accomplir ces travaux.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. FABRIQUER DES OUVRAGES DE CHARPENTE BOIS AUTRES QUE LES COMBLES

Fabriquer l'ossature d'une paroi.

Fabriquer une structure poteaux-poutres.

Préparer un plancher sur solivage.

Fabriquer une volée droite d'escalier et son garde-corps.

2. FABRIQUER DES CHARPENTES BOIS A DEUX PENTES

Préparer les ossatures secondaires d'ouvrages de charpentes sur murs biais.

Fabriquer des fermes traditionnelles assemblées.

Fabriquer des fermes assemblées mécaniquement.

Préparer les pièces passantes et le chevonnage d'un comble apparent à un versant.

3. POSER DES CHARPENTES BOIS, DES PLANCHERS ET LEURS ELEMENTS ANNEXES

Poser une charpente industrielle de type fermettes sur plan rectangulaire et les ouvrages de finition.

Poser une charpente traditionnelle assemblée sur plan rectangulaire et les ouvrages de finition.

Poser une structure poteaux-poutres.

Poser un plancher sur solivage apparent.

Lever et régler définitivement une ossature de type portique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Grandes, moyennes et petites entreprises de charpente. Sociétés d'intérim.

Grandes et moyennes entreprises de fabrication industrielle de charpente.

Sociétés commerciales de scierie et de négoce de bois orientées vers la charpente.

Types d'emplois accessibles : Charpentier.

Charpentier bois.
 Charpentier bois lamellé-collé.
 Charpentier fermettes.
 Charpentier poseur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par le DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Article 6 du décret N°2002-1029 du 2 août 2002.)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par le DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Article 6 du décret N°2002-1029 du 2 août 2002.)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par le DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Article 6 du décret N°2002-1029 du 2 août 2002.)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/09/2003 paru au JO du 16/09/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Charpentier bois, option maison ossature bois, option escalier, option couverture.